

Chez Air France, on ne veut plus d'expulsés à bord

jeudi 12 juillet 2007, par [DRYEF Zineb](#), [Réseau Education sans frontières](#) (Date de rédaction antérieure : 11 juillet 2007).

Dans une motion votée à l'unanimité, les salariés demandent l'arrêt des expulsions sur les vols de la compagnie.

Les salariés d'Air France ont voté à l'unanimité mardi une motion demandant l'arrêt des expulsions des immigrés clandestins sur les vols de la compagnie nationale. Le syndicat de pilotes Alter avait envoyé une lettre réclamant l'arrêt des expulsions des sans-papiers à Jean-Cyril Spinetta, le PDG d'Air France. Guy Ferrer, membre de ce syndicat, explique à Rue89 les raisons de cette protestation.

"Nous sommes opposés aux reconduites sur la compagnie en raison de plusieurs incidents qui se sont produits. Nos avions ne sont pas le bon moyen de 'déporter' des gens. D'autres compagnies ont réussi à faire arrêter les expulsions sur leurs vols réguliers : Air Canada, par exemple, a cessé toute reconduite à la frontière.

Il ne s'agit pas d'une position de principe, mais d'un réel problème dans les avions. Nous ne sommes pas des fourgons disciplinaires. Evidemment, je ne demande pas le retour des charters, mais nous n'avons pas vocation à faire la police dans les avions. Les passagers supportent mal que des gens soient menottés et maltraités à bord. Lorsqu'il y a des procès de passagers poursuivis pour s'être interposés, nous témoignons en leur faveur."

Contactée par Rue89, la direction d'Air France a donné pour seule réponse : « *La France est un Etat de droit, nous appliquons la loi.* » Jeudi, cette motion sera soumise à l'assemblée générale des actionnaires du groupe. Arguant des retombées négatives sur l'image de marque d'Air France, Philippe Decrulle, élu CGT, a déclaré à l'AFP que cette motion était une « *manière d'alerter les actionnaires qui sont là pour gagner de l'argent sur un problème qui est aussi commercial.* »

Les salariés espèrent ainsi faire fléchir le PDG d'Air France qui, jusque-là, a toujours refusé de remettre en cause les expulsions sur les lignes de sa compagnie.

* *Publié sur le site Rue 89, 13H07, 11/07/2007.*

Communiqué du RESF sur Air France

Réseau Education sans frontières (RESF)

Adresse postale : C/o EDMP 8 Impasse Crozatier 75012 Paris -

Contact sur ce dossier : Richard Moyon 06 12 17 63 81 Armelle Gardien : 06 89 49 48 47

Madame Monsieur

Vous avez par vos signatures vos interventions et/ou votre présence manifesté votre soutien aux actions du Réseau Education sans frontières, pour certains d'entre vous à de nombreuses reprises et de puis plusieurs années. Nous vous en savons gré.

Le Ministre de l'immigration et de l'identité nationale, de la rafle et du drapeau, réaffirme sa volonté d'expulser cette année 25 000 sans papiers (enfants, parents, célibataires). Ces 25 000 expulsions par an, ont presque toutes lieu sur les vols réguliers d'Air France.

Comme vous le savez, une expulsion n'est pas qu'un mot, un chiffre. C'est une arrestation, une fouille à nu au commissariat, un séjour en rétention, un embarquement par contrainte, au vu et au su d'un public et sous la responsabilité de personnels qui, pour la très grande majorité d'entre eux, réprouvent cette pratique.

A titre d'exemple, chaque jour, le vol Paris Bamako AF 796 de 16h40 achemine un ou plusieurs expulsés accompagnés de l'escorte policière requise (sept policiers le mois dernier pour expulser l'étudiant Modeste K. ligoté de la tête aux pieds et attaché à son siège). Chaque jour ou presque, certains de ces expulsés refusent l'embarquement et subissent des violences. De plus en plus fréquemment, les clients de la compagnie Air France qui ont payé leur billet pour voyager sereinement, manifestent leur opposition devant de telles pratiques. Des commandants de bord s'opposent au décollage dans ces conditions. Quelques unes de ces situations ont été largement médiatisées. Celle du 26 mai 2007, quand se trouvait à bord l'équipe du cinéaste Laurent Cantet, mais aussi celles des vols d'août septembre et octobre 2006 qui concernaient des expulsés du gymnase de Cachan. Certains passagers sont débarqués, d'autres, au moyen parfois d'une piqûre ou d'un comprimé administré sans contrôle médical

De plus en plus souvent, les passagers qui manifestent leur opposition font l'objet de poursuites : quatre procès sont en cours et ces passagers risquent des peines allant de peine de prison et d'amendes de 35 000 €.

AIR France KLM, 3^e entreprise mondiale du transport aérien, aurait-elle vocation à devenir deviendrait-elle la compagnie la plus performante en matière d'expulsions ? Aspirerait-elle à mériter le titre de compagnie qui fait matraquer et menotter ses passagers ? Ni son personnel, ni ses passagers, dont vous êtes certainement ne le souhaitez.

Les syndicats d'Air France (CGT CFDT Sud Alter et SPAF) organisent une Conférence de presse jeudi 12 juillet à 11 h en préalable à l'assemblée générale des actionnaires d'Air France qui se tiendra à 14 heures. Ils comptent intervenir au cours de l'Assemblée générale pour demander l'arrêt des expulsions sur Air France ainsi que l'arrêt des poursuites contre les passagers qui protestent.

Ils ont convié RESF, et plusieurs organisations de défense des droits de l'homme à y participer ainsi qu'à un Rassemblement à 13 heures devant le siège de l'assemblée générale des actionnaires d'Air France pour une information des actionnaires par des distributions de tracts pour les alerter sur la gravité de la situation.

RESF vous invite à participer à la conférence de presse suivie du rassemblement

Jeudi 12 juillet, 99 rue de Rivoli. Paris 1^{er}

La compagnie Air France fonde la fidélisation de sa clientèle sur « cette année au moins trois bonnes raisons de voyager avec » (elle). Elle s'honorerait d'une raison supplémentaire en cessant sa participation aux expulsions.

Vous voyagez sans doute parfois sur les vols d'Air France. Votre opinion comme celle de chacun de ses clients et de ses actionnaires mérite d'être entendue.

RESF vous remercie pour le soutien que vous voudrez bien apporter à cette action en participant à la conférence de presse du 12 juillet à 11 heures puis au rassemblement d'accueil des actionnaires de 13 heures à 14 heures , ou à l'une seulement de ces initiatives.

Réseau Education sans frontières